

Madame Roselyne Bachelot-Narquin
Ministre de la Santé et des Sports
Ministère de la Santé et des Sports
20 avenue de Ségur
75302 PARIS 07 SP

Paris, le 6 avril 2009

Madame la Ministre,

Vous avez déclaré le 31 Mars en réponse à une question de Monsieur le député Jean-Christophe Lagarde vous demandant de prendre une décision d'interdiction du BisPhénol A dans les biberons : *"Le principe de précaution ne s'applique qu'en l'absence d'études fiables. Là, les études fiables existent et concluent en l'état actuel de la science à l'innocuité"*. L'analyse de la littérature scientifique permet de conclure exactement l'inverse. Il existe en effet 671 études répertoriées dans la base de données Medline, dont l'analyse a conduit les scientifiques ayant signé la déclaration de la Conférence de Chapel Hill à écrire que *« le BPA est suspecté d'être impliqué dans les grands problèmes de santé actuels : cancer du sein, cancer de la prostate, diabète de type 2 et obésité, atteinte de la reproduction, problèmes neuro-comportementaux, maladies cardio-vasculaires.... »* (Réf n°1).

Il est également inexact de dire que *"Ces études sont confirmées par l'ensemble des grandes agences sanitaires"* et que *« Les autorités canadiennes ont décidé l'interdiction du Bisphénol A sous la pression de l'opinion publique et sur la base d'aucune étude scientifique sérieuse »* alors même que la décision de votre homologue canadien repose sur un rapport du Programme National de Toxicologie des Etats Unis (National Toxicology Program) publié en avril 2008 (Réf n°2). Le NTP est une émanation de 3 agences fédérales américaines (Voir Note). S'il est exact que l'Agence américaine pour l'Alimentation et le Médicament (FDA, Food and Drug Administration) en tant que telle maintient son point de vue d'une norme élevée pour le Bisphénol A, il faut savoir que cette position a été publiquement désavouée par son comité scientifique notamment au motif que la FDA ignore les études publiées chez l'animal prises en compte par le NTP et ne prend surtout en considération que les études financées par l'industrie (Réf n°3).

La conclusion du rapport du NTP est sans ambiguïté : *« le bisphenol A peut entraîner pendant le développement des changements dans le comportement et le cerveau, la prostate et la glande mammaire... Ces effets chez l'animal survenant à des niveaux d'exposition correspondant à ceux mesurés chez l'homme, on ne peut pas écarter que le développement chez l'homme en soit altéré »*.

Il est donc inapproprié de considérer que la demande d'interdiction du Bisphénol A ne repose pas sur le principe de précaution.

Par ailleurs, cette affaire soulève la question de la façon dont a été conduite l'expertise de l'AFSSA. Il est surprenant en effet que le comité ad hoc de l'AFSSA ait pu émettre un avis unanime sur un sujet pour lequel on dispose de données scientifiques nombreuses allant à l'encontre de cet avis. Cela met en lumière le fait que la composition du comité ne respecte pas un principe de base de la déontologie de l'expertise qui est celui de l'expertise contradictoire.

Beaucoup des effets observés chez l'animal le sont à des doses inférieures à la Dose Journalière Admissible de l'Agence Européenne pour la Sécurité Alimentaire (50 µg/kg/j). En ignorant ces études et en les écartant sous le prétexte de faiblesses méthodologiques (par exemple 28 études universitaires sur 28 publiées depuis 10 ans, sont écartées sous ce motif), l'AESA ne respecte pas les règles de bonne pratique en évaluation des risques qui préconisent de partir des effets observés aux doses les plus faibles pour fixer les DJA (Voir Note et Tableau ci-joints). Ceci aurait du conduire l'AFSSA à se désolidariser du point de vue de l'AESA. Nous vous demandons de saisir l'Inspection Générale des Affaires Sociales pour dire si la façon dont a été conduite l'expertise de l'AFSSA est conforme aux règles de bonne pratique en la matière.

Madame la Ministre, vous avez déclaré le 25 Novembre dernier "**Le principe de précaution ne saurait être, en ce sens, un principe d'inaction.** Donnons-nous les moyens de prendre, en toute connaissance de causes, les mesures qui s'imposent ». Nous souhaitons que vous mettiez en oeuvre cette déclaration de principe sur la question du Bisphénol A.

Nous sollicitons une entrevue pour vous exposer plus en détail ce point de vue.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments dévoués à la cause de la santé environnementale.

André Cicoella
Porte-parole du Réseau Environnement Santé



PJ rédigées par le RES :

- Critique de l'Avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif au Bisphénol A dans les biberons en polycarbonate susceptibles d'être chauffés au four à micro-ondes (24 octobre 2008)
- Effets observés chez le rat et la souris en cas d'exposition à des doses inférieures à 50 µg/kg/j
- Quelle DJA (Dose Journalière Admissible) pour le BPA ?

Note :

Le NTP est un programme piloté par l'Institut National des Sciences de la Santé Environnementale (NIEHS National Institute of Environmental Health Sciences), qui est une composante des Instituts Nationaux de la Santé (NIH, National Institutes of Health).

Les autres agences membres du NTP sont l'Institut National de la Santé et de la Sécurité Professionnelle (NIOSH, National Institute for Occupational Safety and Health) composante des Centres pour le Contrôle des Maladies et la Prévention (CDC, Centers for Disease Control and Prevention) et le Centre National pour la Recherche en Toxicologie de l'Administration de l'Alimentation et du Médicament (National Center for Toxicological Research of the Food and Drug Administration, [NCTR/FDA](#)).

Références :

- 1) Chapel Hill bisphenol A expert panel consensus statement: integration of mechanisms, effects in animals and potential to impact human health at current levels of exposure. [vom Saal FS et al Reproductive Toxicology 24 \(2007\) 131–138](#).
- 2) Rapport du National Toxicology Program
http://cerhr.niehs.nih.gov/chemicals/bisphenol/BPADraftBriefVF_04_14_08.pdf
- 3) [Tanne JH. BMJ](#). 2008 Nov 6 « FDA's science board says the plastics chemical bisphenol A gives reason for concern ».